23me Année — N° 5316 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO 15 CENTIMES BUREAUX: RUE NEUVE, 17 Vendredi 8 Novembre 1878

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITTE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

### BOURSE DE PARIS DU 7 NOVEMBRE

Cours à terme de 1 h. 10 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

| VALEURS | Cours du jour | Cours précéd. |
|---|---|---|
| 3 0/0 amortissable. . . | 78 40 .I. | 78 25 .I. |
| Rente 3 0/0. . . . . | 75 75 .I. | 75 65 .I. |
| Rente 5 0/0 ex coupon . | 112 30 .I. | 112 075 I. |
| Italien 5 0/0 . . . . | 74 12 | 73 90 .I. |
| Turc 5 0/0. . . . . | 11 15 | 10 90 |
| Act. Nord d'Espagne . | 288 75 | 287 50 |
| Art. Gaz . . . . . | 1212 50 | 1212 50 |
| Act. B. de Paris Pays-Bas | 672 50 | 670 » |
| Act. Mobilier Français. | » » | 465 » |
| Act. Lombards. . . . | 152 50 | 150 » |
| Act. Autrichiens . . . | 555 » | 552 50 |
| Act. Mobilier Espagnol. | 765 » | 758 75 |
| Act. Suez . . . . . | 745 » | 740 » |
| Act. Banque ottom. . | 467 50 | 457 50 |
| Oblig. Egypt. unif. . | » » | 287 50 |
| Act. Foncier France. . | 790. » | 781 25 |
| Florin d'Autriche. . . | » » | 60 30 |
| Act. Saragosse. . . . | 363 75 | 361 25 |
| Emprunt Russe 1877. . | » » | 81 70 |
| Délégations Suez. . . | 630 » | 626 25 |
| Florins Hongrois. . . | » » | » » |
| Espagne extérieur . . | » » | » » |
| Consolidés. . . . . | » » | » » |

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, 176, rue du Collége, à Roubaix.

| BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) | 7 NOV. | 6 NOV. |
|---|---|---|
| 3 0/0 . . . . . | 75 75 .I | 75 50 .I. |
| 3 0/0 amortissable. . | 78 35 | 78 25 |
| 4 1/2 0/0 . . . . | 105 25 | 105 25 |
| Emprunts 5 0/0. . . | 112 20 | 111 85 |
| *Service particulier du Journal de Roubaix* | 7 NOV. | 6 NOV. |
| Act. Banque de France. | 3150 00 | 3130 00 |
| » Société générale. . | 462 00 | 461 00 |
| » Crédit fonc. de France | 785 00 | 781 00 |
| » Chemins autrichiens. | 555 00 | 552 00 |
| » Lyon. . . . . | 1062 00 | 1077 00 |
| » Est . . . . . | 683 00 | 685 00 |
| » Ouest . . . . . | 732 00 | 731 00 |
| » Nord. . . . . | 1365 00 | 1360 00 |
| » Midi. . . . . | 830 00 | 830 00 |
| » Suez. . . . . | 742 00 | 740 00 |
| 6 % Péruvien . . . . | 00 00 | 00 00 |
| Act. Banq. ottomane (anc.) | 000 00 | 000 00 |
| » Banq. ottomane (nou.) | 466 00 | 467 00 |
| Londres court. . . . | 25 27 50 | 25 26 00 |
| Crédit Mobilier (act. nouv.) | 466 00 | 465 00 |
| Turc. . . . . | 11 17 | 10 95 |

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 7 novembre.

Change sur Londres, 4.80 75; change sur Paris, 5,20 00, 100 25

Café good fair, (la livre) 15 »/», 15 1/4.

Café good Cargoes, (la livre) 15 3/8, 15 7/8. Ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez:

Hâvre, 7 novembre
Ventes 1.000 b. Demande régulière.

Liverpool, 7 novembre
Ventes 7,000 b. Marché inchangé.

New-York, 7 novembre.
New-York, 9 3/8.
Recettes 104.000 b.
New-Orleans low middling 72 »/».
Savannah » » 67 »/».

ROUBAIX, le 7 NOVEMBRE 1878

## Bulletin du jour

Nous voudrions que la France entière pût lire *in extenso*, dans le *Journal officiel*, le compte-rendu de la séance de mardi de la Chambre des Députés ; elle y puiserait des enseignements aussi édifiants qu'instructifs sur les procédés des gauches, en matière d'élections, et sur les sentiments d'impartialité radicale qu'elles apportent dans la vérification des pouvoirs des membres de la minorité conservatrice.

Dès le début, M. Paul de Cassagnac a pris possession de la tribune pour combattre les conclusions de la commission d'enquête tendant naturellement à l'invalidation de son élection bien qu'il ait été élu à l'immense majorité de 4.000 voix. Mais la gauche ne s'arrête pas à ces considérations. Que lui importe la supériorité des suffrages obtenus par ceux que sa rage de proscription a condamnés d'avance, au mépris de tout droit et de toute justice !

Aussi M. Paul de Cassagnac a moins songé à se défendre qu'à attaquer ses adversaires de front, avec sa verve impitoyable et brûlante comme un fer rouge.

Et en effet, à quoi bon se défendre contre de pareils juges ? a-t-il dit : On leur dit ce qu'ils sont et cela suffit. Or, le jeune et brillant député de Condom s'est acquitté de cette tâche avec un foudroyant succès. Il a flétri avec une indignation vengeresse, cette monstrueuse tyrannie de la majorité qui ose s'affubler d'un masque d'équité pour mieux donner libre carrière à sa haine et à sa passion. Qu'est-ce que cette justice, alors que celui qui prononce est à la fois juge et partie ? Que sont ces prétendues enquêtes dans lesquelles témoins, les instructeurs, les juges sont triés avec soin parmi les ennemis les plus implacables de l'accusé ? Où sont donc les garanties de celui-ci, quand ses accusateurs se font ses propres juges ?

C'est là cependant ce qu'à fait la Chambre dans ses fameuses enquêtes électorales qui, pendant six mois ont terrorisé les populations de certains départements.

Tout cela a été développé par M. Paul de Cassagnac dans les termes les plus rigoureux et avec une désespérante logique qui ne laissait pas la moindre prise à une réplique sérieuse. Les gauches atterées, rugissaient sur leurs bancs, et quand un interrupteur imprudent osait risquer une apostrophe malsonnante, d'un mot qui tombait comme un coup de massue, l'orateur le clouait à sa place, de façon à lui ôter l'envie de recommencer. De quels coups de lanières M. Paul de Cassagnac a cinglé la face de tous ces républicains de fraîche date qui, comme M. Crozet-Fournegron ont été candidats légitimistes, comme M. Douville-Maillefeu candidats officiels de l'Empire, comme M. Marion, expulsé du corps législatif à l'unanimité ! Il n'est pas jusqu'à M. Lepère, sous-secrétaire d'Etat, que M. Paul de Cassagnac n'ait assommé d'un coup de boutoir en lui rappelant le temps où il était ardent clérical, faisant des articles religieux dans le journal catholique de son département. N'est-ce pas un enseignement bien instructif pour le pays, que le récit de ces palinodies lamentables !

Nous devons savoir gré à M. Paul de Cassagnac d'avoir remis tous ces souvenirs en lumière. L'orateur a parlé pendant quatre heures, toujours sans se lasser avec le même entrain et la même verve impitoyable. Il était plus de sept heures quand la majorité affurie et quelque peu éclopée, a prononcé le renvoi de la discussion à jeudi. L'issue du débat ne saurait être douteuse; M. Paul de Cassagnac sera invalidé avec le plus touchant ensemble; mais au moins il aura été vengé, en attendant que ses électeurs consacrent sa vengeance par sa réélection.

## LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 6 novembre 1878.

Ce ne sont pas des invalidations que prononce la majorité républicaine et radicale, ce sont de véritables proscriptions et par qui ? M. Paul de Cassagnac l'a démontré, hier, par certains farceurs qui ont été bonapartistes, légitimistes, orléanistes, quand ils y voyaient leurs intérêts. Il est impossible que le pays ne finisse pas par comprendre qu'il est indignement mystifié et exploité.

Le préfet du Gers, qui se trouvait, hier, à Versailles pour la discussion de l'élection Cassagnac, ne se gênait pas pour déclarer que l'invalidation serait une faute, la réélection du jeune député bonapartiste pouvant être considérée comme certaine.

Hier matin, beaucoup de députés de la gauche étaient encore d'avis qu'il serait peut être plus habile de ne pas invalider l'élection de M. Paul de Cassagnac, mais après le discours d'hier, toute hésitation a cessé et il est aujourd'hui résolu que M. Paul de Cassagnac sera invalidé.

Déjà sur les boulevards, hier soir, j'ai entendu les vendeurs de journaux républicains crier :

« Achetez la séance de ce jour, l'invalidation de Cassagnac ! »

Il semble que nos édiles veulent se montrer maintenant aussi désagréables aux églises dissidentes qu'au catholicisme.

Hier, — et le fait est assez commenté — le Conseil municipal a repoussé en même temps la demande de la fabrique de Ste-Clotilde et celle du consistoire réformé pour l'acquisition de terrains.

A moins que ce vote ne soit personnellement à l'adresse d'un homme d'Etat qui est en même temps l'un des membres influents du consistoire.....

M. de Marcère a fait annuler le vote des municipaux marseillais en faveur de l'amnistie. Que va-t-il faire pour celui qu'a émis le conseil général de la Seine ?

On prétend qu'au moment où elle votait, cette dernière assemblée connaissait les instructions envoyées au préfet des Bouches-du-Rhône, et qu'elle s'est prononcée comme elle a fait expressément pour mettre le gouvernement au pied du mur.

A la veille des élections sénatoriales, la manifestation a sa gravité.

On continue à remarquer l'aigreur de nos officieux et généralement, de toute la presse républicaine, à l'égard de l'Allemagne et des actes de son gouvernement. Les protestations même en bon vouloir formulées par l'organe ou titre de M. de Bismarck, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, ne rencontrent chez ces journaux que des rebuffades.

Est-ce, que décidément, M. Gambetta voudrait rendre « du ton » à la politique française ?

A rapprocher de ces symptômes le langage des feuilles socialistes d'outre Rhin, lesquelles recommandent la patience à leurs amis, « les feux de joie des nationaux libéraux devant s'éteindre bien vite. »

DE SAINT-CHERON.

## Roubaix-Tourcoing
### ET LE NORD DE LA FRANCE

Le *Journal officiel* d'hier, arrivé en retard à Roubaix (comme toujours pendant les sessions parlementaires) publie un décret, en date du 5 novembre qui convoque les électeurs du canton de Lannoy pour le dimanche 24 novembre prochain, à l'effet d'élire leur représentant au Conseil général, en remplacement de M. Constantin Descat.

—

M. Charles Mention, député du Nord, vient d'être nommé rapporteur de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, ayant pour but de dispenser du timbre et de l'enregistrement les actes faits en exécution de la loi sur les réquisitions militaires.

—

Dimanche prochain se fera la consécration de l'église Saint-Joseph, au Fontenoy, à Roubaix.

Cette cérémonie qui aura lieu à dix heures, sera présidée par Mgr Monnier, évêque *in partibus* de Lydda.

L'après-midi, Sa Grandeur posera la première pierre de l'église Notre-Dame des Champs, aux Phalempins (Tourcoing).

—

M. Edouard Desurmont est nommé adjoint au Maire de Seclin.

—

M. Capon, qui a obtenu cette année la bourse départementale, vient d'être admis avec le plus brillant succès à suivre le cours de chant au Conservatoire de Paris.

—

Nous avons annoncé que Mme Wallon, née Boulan, femme du sénateur du Nord, ancien ministre, était décédée subitement à Paris, jeudi, dans la soirée.

Aujourd'hui, nous lisons dans la *Gazette de Douai* :

« Mme Wallon avait été le matin à la messe à sa paroisse ; elle avait ensuite déjeûné avec son mari, qui l'avait quittée un peu précipitamment pour se rendre à Versaille, pour la séance du Sénat. C'est quelques instants après que Mme Wallon a été frappée.

» La dépêche qui annonçait cette douloureuse nouvelle à son mari l'a devancé à Versailles. Mme Wallon avait été, paraît-il, fort ébranlée par l'émotion qu'elle avait éprouvé quand, cet été, aux Petites-Dalles, son mari s'est jeté à la mer pour sauver, au péril de ses jours, des baigneurs en perdition.

» Mme Wallon avait eu dix enfants. Quelques jours avant sa mort, tous ses enfants et petits-enfants étaient réunis à sa table, *au nombre de trente-deux*. Elle était universellement estimée, et M. Wallon a reçu de toutes parts des témoignages de douloureuse sympathie. »

—

Nous apprenons que la *Grande-Fanfare* organise en ce moment un concert de bienfaisance qui aura lieu le dimanche 17 novembre. Ce concert sera donné au bénéfice de Mme Guillaume Hernalestienne, dont le mari a été écrasé rue du Collége, le 21 octobre dernier. Mme Hernalestienne est restée veuve avec sept enfants.

—

On nous mande de Leers que la fièvre aphthonse, dite *cocotte*, a complétement disparu de cette commune. Les mesures ordonnées pour arrêter la contagion, ont été fidèlement observées et les nombreuses bêtes à cornes qui étaient atteintes du mal, en sont délivrées aujourd'hui.

—

Un cabaretier de la rue Saint-Georges, M. B..., et sa servante, Florence W..., ont contrevenu à la loi du 21 mai 1836 sur les loteries. Procès-verbal a été dressé à leur charge.

On nous assure que s'ils sont poursuivis, ils invoqueront la haute intervention de MM. les ministres des finances et du commerce, organisateurs de la grande loterie nationale.

—

C'est le vendredi, 15 novembre, que va comparaître devant la Cour d'assises du Nord, l'auteur de la tentative de meurtre, accomplie rue Saint-Honoré, à Roubaix, le 22 avril dernier.

Nos lecteurs n'ont pas oublié les péripéties de ce drame. Louis Rutteau, logeait dans la même maison que sa victime, Jean-Baptiste Poet, contre lequel il nourrissait une haine inexpliquée et inexplicable et, à maintes reprises, avait, par les calomnies qu'il répandait, cherché à semer la discorde dans l'intérieur de son voisin, marié seulement depuis onze mois. Le 22 avril, au soir, Rutteau et Poet se rencontrèrent dans l'estaminet du *Temps perdu*, rue Notre Dame, et Rutteau qui était ivre, chercha querelle à Poet. Le cabaretier s'interposa et le perturbateur dut évacuer l'estaminet. Une heure plus tard, Poet sortit, lui aussi, de l'estaminet pour regagner son domicile, mais à peine avait-il gravi les premiers degrès de l'escalier qui conduisait à sa chambre qu'il se sentit frappé au sein gauche. Rutteau s'était blotti sur l'escalier et, armé d'un couteau de cuisine, avait attendu Poet au passage et lui avait porté, au-dessus du sein gauche, un coup d'un instrument tranchant qui avait pénétré les chairs et atteint le poumon.

L'alarme fut aussitôt donnée par la femme de la victime et Rutteau fut arrêté par plusieurs voisins. Le lendemain, dans le cours de l'interrogatoire que lui fit subir M. Gand, juge d'instruction, le meurtrier fit des aveux, mais chercha à égarer la justice sur les circonstances dans lesquelles le crime avait été commis. Il prétendit avoir été provoqué par Poët et n'avoir fait usage du couteau que pour se défendre. Mais cette version de l'accusé fut bientôt réduite à néant par la déposition de Mme Poët, déposition qui se résumait en ces mots prononcés par Rutteau. « Il y » en a deux là-haut qui m'ennuient, » je vais les assommer avec ce *cou-* » *bet* (sic). »

L'instruction de cette tentative d'assassinat est aujourd'hui complètement terminée. Rutteau va comparaître devant la Cour d'assises le 15 novembre. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

—

Expulsés :

Jean Defaye, 50 ans, cordonnier belge; André Bal, 21 ans, domestique belge; Jean Baptiste Bocoli, 31 ans, terrassier italien; Humbrt Himmelder, 18 ans, cordonnier hollandais; Mathieu Vanesten, condamné à 2 mois de prison pour abus de confiance.

—

Un avis utile :

Il résulte d'un arrêt rendu par la cour de cassation que l'ouvrier qui rajuste des poids et mesures, même par complaisance, et sans que cela rentre dans ses travaux ordinaires, est, comme le fabricant et le marchand qui les fabrique et les vend, tenu, avant de les restituer à la personne qui les a confiés, de les faire vérifier et poinçonner au bureau de vérification avant de les livrer au commerce.

S'il a omis de remplir cette formalité, il est passible des peines portées par l'article 10 de l'ordonnance du 16 avril 1839.

—

Voici, pour nos régions du Nord, le bilan proverbial des deux derniers mois de l'année :

Entre la Toussaint et Noël
Jamais trop de pluie ou vent
En décembre froid,
Si la neige abonde
D'année féconde
Le laboureur a foi.

### Ephémérides Roubaisiennes

7 NOVEMBRE 1842. — Création à Roubaix d'une conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Elle s'occupa sur le champ de rechercher les familles les plus pauvres, et en adopta d'abord une douzaine, nombre égal à celui de ses premiers membres actifs. — Ses réunions furent présidées provisoirement par un membre de la conférence de Lille, jusqu'à ce qu'un membre de Roubaix fût investi de la présidence définitive.

THE LEURIDAN.

### Ephémérides Tourquennoises

5 NOVEMBRE 1730. — Une assemblée extraordinaire des échevins et des notables de Tourcoing, a lieu à la mairie, sous la présidence du Bailli.

Cette réunion avait pour but la modification des tarifs d'octroi. Il fut surtout question de la décision du 14 juillet 1722, qui avait établi de nouveaux tarifs. L'assemblée conclut au maintien de cette première décision, mais pour laisser plus de facilité à l'évolution commerciale, elle proposa de retrancher l'imposition qui se prélevait sur chaque *coste de laine*, et qui était de 6 patards.

Le patard était une monnaie de bronze qui valait 0 fr. 0625.

Les principaux échevins de Tourcoing, à cette époque, étaient : MM Pierre-Antoine Chombart, Jacques Delobel, Pierre-Antoine Destombes, Pierre Dewitte, Joseph Houplines, Philippe Six.

G. B.

—

*6 novembre 1360.* — Une lettre du roi de France, Jean-le-Bon, autorise le Bailli de Lille à octroyer aux Tourquen-

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* du 8 Novembre 1878.

— 13 —

# L'INCENDIAIRE

PAR ÉLIE BERTHET

VI

L'ENQUÊTE

*(Suite)*

— Cher Monsieur Letellier, dit-il d'un ton amical, votre louable conduite de la nuit dernière ne doit pas rester oubliée... Je viens de rédiger pour le ministre un rapport qui partira demain et sera sans doute reproduit par les journaux. Dans mon travail, je prie Son Excellence de vous accorder telle récompense qu'il appartiendra.

Cette confidence eût comblé de joie tout autre que Noël; cependant elle lui causa une violente contrariété, et il répondit, avec une sorte de brusquerie :

— Merci, monsieur le maire ; mais qu'ai-je besoin de récompense ? Jen'en mérite aucune... Je vous en conjure, n'envoyez pas ce rapport, ou du moins effacez ce qui concerne une récompense dont je me sens indigne.

Le maire le regarda d'un air stupéfait ; puis, il se mit à sourire.

— Il m'est impossible, reprit-il, de me rendre à votre vœu... Vous êtes modeste, monsieur Noël ; mais je connais mon devoir... Adieu.

Et il rentra dans la salle du conseil, pendant que Noël se retirait confus et mécontent.

Chez lui, le jeune mécanicien trouva le notaire Perrin qui arrivait du château, et ils causèrent ensemble assez longuement. Le notaire étant parti, Grivet et Jean Rabaut vinrent aussi à la forge, car, dans l'intérêt de l'œuvre commune, les trois amis se voyaient à peu près chaque soir. Noël était taciturne et rêveur ; les deux autres, au contraire, paraissaient tout joyeux.

— Décidément, monsieur Noël, s'écria le preneur de taupes, je crois que je connais notre incendiaire !

— Et moi aussi, dit le cantonnier avec non moins d'assurance.

— Vraiment ! s'écria Noël qui sortit aussitôt de sa rêverie ; contez-moi cela.

— Voyez-vous, reprit le taupier, certaines gens ressemblent à « ces bêtes » qui me font vivre. On ne les voit pas, mais elles cheminent sous vos pieds et elles *poussent* par-ci par-là des buttes de terre fraîche... Un coup de pelle, lancé au beau moment, les amène au jour et on prend « leur nez... » Je crois bien que nous allons pouvoir donner le coup de pelle !

— Enfin, expliquez-vous, dit Noël avec un peu d'impatience ; qui, selon vous, serait l'auteur de ces crimes ?

Jean nomma Faquinette et répéta les propos obscurs qui, la veille, étaient échappés à la folle.

— Cela ne serait pas impossible, répliqua Noël avec réflexion ; dans l'état d'incertitude où nous sommes, aucune supposition, si absurde qu'elle paraisse, ne doit être repoussée légèrement... Et vous, Grivet, êtes-vous du même avis au sujet de cette malheureuse femme ?

— Pas du tout, monsieur Noël, répondit le cantonnier : avec votre permission et celle de Jean, il m'est venu une autre idée et cette idée, voyez vous, elle est venue aussi à beaucoup de personnes de la ville. Vous savez qu'il est arrivé ici des saltimbanques ce matin, à preuve qu'ils ont parcouru les rues en tambourinant... Il y en a un gros barbu et un petit tout jeune, qu'on appelle le *Disloqué* ; chaque fois qu'un incendie éclate, soit ici, soit dans les villages avoisinants, ces faiseurs de tours apparaissent tout-à-coup sans qu'on sache d'où ils sortent... Vous avez parlé d'une espèce de petit diable, que vous avez rencontré hier au soir, derrière le jardin Duhamel, et qui vous a glissé entre les doigts ; ce petit diable ne serait-il pas le Disloqué ? On dit qu'il rebondit en l'air, comme une balle élastique.

— Votre opinion, Grivet, reprit Noël, n'est pas plus déraisonnable que celle de Jean... Seulement avant de se prononcer, il faut que la chose soit étudiée avec maturité.

— Etudiez-là donc ; pour moi, je gagerais que c'est le Disloqué qui a fait le coup.

— Et moi je gagerais que c'est Faquinette, s'écria le preneur de taupes ; j'en demande bien pardon à Grivet mais j'ai « du nez ! ».

— Celui-là ne vaut pas cinq sous, Jean, et je casserais un mètre cube avec mes dents plutôt que de convenir...

— Allons, mes amis, ne vous fâchez pas, interrompit Noël, l'un de vous peut avoir raison, quoique je ne sache lequel des deux... Dès demain, je m'informerai ; je verrai Faquinette, je verrai ces saltimbanques, et je tâcherai de savoir adroitement... Mais, s'il faut l'avouer, poursuivit-il d'un air pensif, moi aussi je soupçonne quelqu'un... et ce n'est ni la folle ni le *Disloqué*.

— Alors, qui donc ? s'écrièrent les deux amis de Noël.

— Ne me le demandez pas ; les indications que je possède sont encore si vagues... c'est de l'instinct chez moi plutôt que du raisonnement... Laissons cela... Mes amis, demain soir, à pareille heure, j'aurai besoin de vos services. Il s'agit d'une affaire, périlleuse peut-être, où votre assistance me sera nécessaire et je vous attendrai ici.

— J'y serai, monsieur Noël, répliqua le cantonnier.

— J'y serai de même, dit le preneur de taupes : ne pourrait-on savoir...

— Rien... J'ai promis le secret... Du reste, le danger, s'il y en a, sera pour moi seul.

— Et pourquoi n'aurions-nous pas aussi notre part du danger, monsieur Noël ? demanda le taupier blessé..

— C'est vrai ça, reprit le cantonnier; je voudrais en avoir une telle part qu'il n'en restât plus pour vous.

— Braves gens ! dit Noël.

On se serra la main et on se sépara.

VII

LES RUINES

Le lendemain, dans la matinée, Noël, en costume de travail, s'achemina seul vers les ruines de la Grande Maison. L'incendie était éteint ; pompiers et soldats avaient disparu et Vauvray avait repris son aspect accoutumé. Cependant, en traversant le boulevard, Noël aperçut encore la baraque des saltimbanques.

Elle se dressait à une centaine de pas de la maison Duhamel, comme si ses propriétaires eussent voulu profiter de l'affluence que l'incendie avait dû amener sur ce point.

Une semblable circonstance pouvait être de nature à confirmer le soupçon que ces gens excitaient déjà ; mais Noël avait d'autres préoccupations pour le quart d'heure et il continua d'avancer.

De ce beau bâtiment, autrefois l'orgueil de la ville, il ne restait plus que des murs noircis, sans toiture, dont les fenêtres béantes laissaient voir le ciel. Quelques flocons de fumée sortaient toujours des fondations, mais il n'y avait plus d'aliment pour le feu. Un garde champêtre, qui à lui seul représentait toute la police civile de Vauvray, veillait pourtant sur les débris, et cet homme, assisté du jardinier dont la petite loge était restée intacte, empêchait les curieux d'approcher.

Cette défense, toutefois, ne pouvait concerner Noël, et, dès qu'il eut franchi la grille de la cour, les deux gardiens accoururent.

— Ah ! monsieur, dit le jardinier, vous venez voir comment vont les choses ? C'est un spectacle bien triste pour ceux qui aiment cette excellente famille... Entrez donc; il y a déjà quelqu'un qui vous attend.

Noël fit un signe de tête et passa. Dans le vestibule, tout obstrué par des monceaux de débris, il se trouva en présence de Perrin.

— Vous êtes exact au rendez-vous, lui dit le notaire, et vous arrivez à propos. Je ne me reconnais guère au milieu de ces décombres, et je ne saurais dire où se trouvait la chambre de mon ancien client.

— Par ici, répliqua Noël en se dirigeant vers le jardin.

On rentra dans l'enceinte de la maison par une petite porte dont le bois était consumé.

Cette partie du bâtiment semblait avoir particulièrement souffert, et les murs étaient lézardés jusqu'au faîte. Cependant, Noël ayant escaladé un amas de pierres et de matériaux, Perrin eut le courage de le suivre.

*A) suivre.)*